

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 14 mars 2011

Résolution: CA11 26 0076

---

**Recommandation au conseil municipal - Adopter un règlement modifiant le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme afin de créer un nouveau secteur de densité propre au site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine - 3100, rue Rachel Est**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

1. D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité sur les terrains portant les numéros de lot 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec, situés au sud de la rue Rachel Est, et, de part et d'autre, de la rue Marcel-Pepin (partie ouest du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine).
2. De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1100963067

François W. CROTEAU

\_\_\_\_\_  
Maire de l'arrondissement

Patrick MARTEL

\_\_\_\_\_  
Secrétaire substitut du conseil  
d'arrondissement

Signée électroniquement le 16 mars 2011